



REGLEMENT INTERIEUR FITNESS

Saison 2024 – 2025

1 – Cette année, l'inscription se fait via Comiti à partir de 17 juin 2024, pour les adhérents de la saison en cours ou au Forum des Associations samedi 07 septembre 2024.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- Bulletin d'adhésion (Comiti)
- Certificat médical (et / ou) questionnaire de santé CERFA (à télécharger sur Comiti)
- Règlement intérieur (à conserver)
- Décharge remplie et signée pour les mineurs (à télécharger sur Comiti)

2 – Toute nouvelle inscription peut, éventuellement, faire l'objet d'une période d'essai de deux cours.

3 – Aucun remboursement, ni avoir, ne pourra être effectué après les 2 cours d'essai.

4 – L'adhésion correspond à 28 séances pour la saison (voir calendrier fourni). Si des cours supplémentaires sont souhaités par la majorité des adhérents d'un même groupe, ils seront à leur charge financièrement.

5 – Aucun spectateur (c'est-à-dire non inscrit au cours) ne sera accepté pendant le cours.

6 – Toute demande faite au moniteur doit être transmise au responsable de section. La décision finale sera prise en commun. (exemple : inscription en cours d'année, changement de jour...)

7 – Prévoir des chaussures adaptées au sport pratiqué. Il est impératif de changer de chaussures avant de pénétrer dans la salle de cours. Afin de préserver les tapis, un drap de bain est exigé. Toute négligence entraînera l'exclusion du cours.

8 – J'autorise à reproduire ou diffuser l'image me représentant, ne portant pas atteinte à ma vie privée. Ceci, sur différents supports écrits tels que site web, Brindas news, publicité de début de saison, diaporama Assemblée Générale...